

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2020-024

Date de convocation : 5 octobre 2020

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de membres présents : 22
Nombre de membres votants : 22

L'an deux mille vingt, le **12 OCTOBRE** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à la salle des fêtes de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, GIRAUD, MARTIN, PASCUAL, BURLET, BAREILLE, MOREL, BOBICHON, COQUARD, DIDELET, GROSSIORD, BOICHON, BOUKACEM, LHOPITAL.

MMES MARCILLIERE, DOURS, MABON, REVOL, NEVEU, BACLE, LAFONT.

Secrétaire de séance : M. BOUKACEM Safi

Objet : Souscription d'un emprunt de 1 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne

Monsieur le Président explique que lors du vote du budget de 2020, il a été décidé de souscrire un emprunt d'un montant de 1 000 000 € afin d'accroître le programme de renouvellement des réseaux qui s'élève cette année à 3 500 000 €.

Des consultations ont été effectuées auprès de plusieurs organismes. Une offre de la Caisse d'Epargne propose un prêt, dans le cadre de la Banque Européenne d'Investissement, d'un million d'euros à des conditions qui semblent intéressantes.

Monsieur le Président fait part au Comité des différentes offres reçues.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ARTICLE 1 : Pour financer le programme 2020 de renouvellement des canalisations, le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais (SIDESOL) contracte auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes un emprunt dans le cadre de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) de la somme de un million d'euros (1 000 000 euros) au taux de 0,44% dont le versement sera effectué le 10/12/2020 et dont le remboursement s'effectuera par une première échéance réglée le 10/03/2021, une deuxième échéance réglée le 10/03/2022, les échéances suivantes se succédant annuellement jusqu'au 10/03/2040.

Le taux d'annuité s'élève ainsi à 0,41 %.

Le prêt comporte 20 échéances. La première échéance s'élève à 54 221,27 euros.

Les intérêts sont calculés sur la base de mois de 30 jours et d'année de 360 jours.

L'amortissement du capital est constant

La commission d'engagement s'élève à : 800 euros.

ARTICLE 2 : Le SIDESOL décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

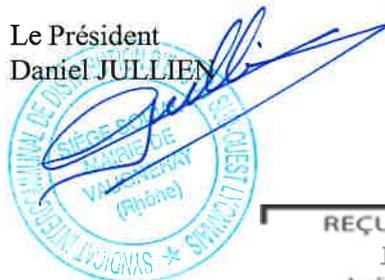
ARTICLE 3 : Le Comité Syndical approuve les conditions financières et autorise M. Le Président à signer le contrat.

Ont signé tous les Membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le

Le Président
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 19/10/2020

Application agréée E-legalite.com